

AFFAIRE N° 21/1. - Classement du Barachois.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Depuis quelques mois est engagée la procédure de classement du Barachois en station touristique et balnéaire, et vous vous êtes déjà prononcés sur ce projet.

Une enquête d'utilité publique a eu lieu la semaine dernière, à la suite de laquelle le Commissaire Enquêteur a émis des conclusions favorables que je vous sou mets en vous demandant votre avis.

M. RIVIERE. - Qu'entend-t-on par station touristique et balnéaire ?

LE MAIRE. - Il y a "bain" à partir du moment où l'on peut se baigner dans une piscine.

M. RIVIERE. - Cela correspond au plan d'urbanisme.

LE MAIRE. - Oui. Il s'agit là simplement d'une procédure. Ce n'est pas nous qui décidons.

M. RIVIERE. - Le Conseil d'Etat a rendu un arrêt sur une affaire de ce genre.

LE MAIRE. - Il s'agit là, en effet, d'une affaire qui doit aller devant le Conseil d'Etat.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.